

# RÈGLEMENT DU CONCOURS DE LANGUE FRANÇAISE

## Pour qui ?

Il est destiné aux élèves de 4<sup>e</sup> des collèges publics et privés sous contrat. La classe de 4<sup>e</sup> a été choisie car elle n'est pas sanctionnée par un examen (brevet, baccalauréat) et l'emploi du temps n'est pas aussi chargé qu'en 2<sup>de</sup>. Enfin, c'est malheureusement en 4<sup>e</sup> que les élèves, soucieux de leur réussite en mathématiques, commencent à ne plus accorder aux cours de français l'importance nécessaire.

## Quand ?

L'épreuve se déroule de préférence pendant un cours de français, sous la responsabilité du professeur de français de la classe (durée 1 heure 30), pendant l'avant dernière semaine de janvier. Lorsque plusieurs classes de 4<sup>e</sup> d'un même collège se présentent au concours, il est évidemment souhaitable que l'épreuve se passe simultanément dans toutes les classes.

## Où ?

L'épreuve a lieu dans le collège de la (ou des) classe(s) participante(s).

## Le sujet du Concours

Il est rédigé par le Comité des sujets de l'association.

Il comprend 2 parties :

- 1°) – des exercices de langue (syntaxe, orthographe, vocabulaire) notés sur 70 ;
- 2°) – une expression écrite, notée sur 30.

Le sujet et son corrigé sont envoyés par courrier électronique au collège, qui en assure la confidentialité.

Les professeurs concernés se chargent de faire les photocopies nécessaires **format A3, recto verso, plié en deux**, afin d'obtenir 4 pages format A4 solidaires.

Les copies effectuées sur deux feuilles format A4 recto-verso agrafées seront acceptées. Les copies composées de feuilles volantes seront systématiquement éliminées. Quelle que soit la formule adoptée, l'ordre des pages doit être impérativement respecté.

*Élèves non francophones* : un sujet différent est proposé aux élèves dont le français n'est pas la langue maternelle. Un classement particulier leur est réservé.

## Qui corrige le concours ?

La première partie de l'épreuve (exercices de langue), notée sur 70, est corrigée par le professeur de français ; il envoie les trois meilleures copies de chaque classe à l'adresse qui figure sur le corrigé.

La deuxième partie (expression écrite), notée sur 30, est corrigée par le jury de DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE. Celui-ci détermine les 60 lauréats du concours (50 francophones, 10 non francophones).

## Autorisation de publication

Les meilleures expressions écrites peuvent être publiées par l'association. La participation au concours suppose l'acceptation de cette publication. Aucune communication des copies n'est possible après la publication des résultats.

## Le classement

Il est déterminé un nombre de lauréats par catégorie (Paris, province, étranger) en fonction du pourcentage de participation de chacune de ces catégories. Pour que le concours s'ouvre au plus grand nombre de collèges participants, le nombre de lauréats est limité à trois au maximum par collège.

## Les résultats

La liste alphabétique des lauréats est publiée sur notre site [www.langue-francaise.org](http://www.langue-francaise.org) pendant la Semaine de la langue française et de la Francophonie, en mars.

Le classement général peut y être consulté, quelques jours après la remise des prix, en mai.

## La remise des prix

Elle est organisée à Paris, un mercredi après-midi du mois de mai, au cours d'une réception à l'Hôtel de la Marine. Les invitations sont envoyées au chef d'établissement, qui se charge de les transmettre aux lauréats et à leurs professeurs. Les prix sont des livres, des jeux, des stylos, des montres, etc. Les collèges organisateurs se chargent de trouver des mécènes pour financer le voyage de leur(s) lauréat(s) à Paris où ils recevront leur prix. La presse et la télévision sont invitées à cette cérémonie. La Marine nationale parraine ce concours. Elle offre, aux dix premiers lauréats, un embarquement de quelques jours sur l'un de ses bâtiments. Les frais de trajet aller et retour ne sont pas pris en charge par l'association.

*Pour tout renseignement complémentaire :*  
**adresse électronique : [plumierdor.codlf@laposte.net](mailto:plumierdor.codlf@laposte.net)**